

## Inventaire Historique Régional des anciens sites industriels de Midi-Pyrénées



A. BARAFORT - Th. ROUET

## POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE GESTION DES SITES ET SOLS POLLUES (SSP) 1/2

Menée dans le cadre du du Code de l'Environnement  
(installations classées)

Circulaire du 3 décembre 1993 relative à la politique de  
réhabilitation et de traitement des SSP définit 3 axes  
d'actions:

1. Recenser
2. Sélectionner
3. Traiter



Depuis plus de 10 ans ces axes guident une politique qui  
s'inscrit dans la durée

## POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DE GESTION DES SITES ET SOLS POLLUES (SSP) 2/2

Recherche systématique des sites concernés → IHR

- Sites industriels et d'activités de service
- En activité ou non
- Activité susceptible d'occasionner une pollution des sols



En Midi-Pyrénées :

- démarche lancée le 15/12/2000, achèvement fin 2005
- concerne les 8 départements de la région
- résultats stockés dans BASIAS, base de données accessible au grand public sur <http://basias.brgm.fr>

## UN COMITE DE PILOTAGE ASSURE LE SUIVI

Comité de pilotage créé par le préfet de région le  
29/03/2001

Coprésidé par le préfet de région et le président du  
conseil régional

Composé

- de la DRIRE (animation et coordination)
- du délégué régional de l'ADEME
- du directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- du directeur du BRGM
- de personnes qualifiées (Mme Cambou - ARPE :  
M. Bonnefoy)

Structure de concertation et d'information générale sur  
la réalisation et la publication : ORDIMIP



## ROLES DU COMITE DE PILOTAGE

Définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude

Assurer le suivi administratif et technique de l'opération

Apporter son aide au maître d'ouvrage

➡ 13 réunions depuis le lancement en 2000



## FINANCEURS DE L'IHR

Financeurs :

- État (BRGM - dotation de service public)
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Conseil Régional
- ADEME
- Union Européenne
- Conseil général 09 pour l'inventaire de l'Ariège



## CADRAGE DE L'IHR (1/2)

La réalisation de l'IHR Midi-Pyrénées :

- s'appuie sur la méthode nationale publiée par l'ADEME en 1997
- est similaire pour tous les départements
- s'étend sur la période de 1850 à nos jours
- les activités concernées appartiennent à une liste de référence



## CADRAGE DE L'IHR (2/2)

Rassemblement des activités industrielles en groupes relatifs à l'impact de l'activité sur l'environnement :

Impact potentiel décroissant supposé

GRUPE 1 > GRUPE 2 > GRUPE 3

Décharges, dépôts d'hydrocarbures, industrie de la chimie, métallurgie, traitement de surface, cristallerie, ennoblissement textile, tanneries, traitement du bois, imprimeries, papeteries

Centrales thermiques (charbon, fuel), sidérurgie secondaire, industries mécaniques, ateliers d'entretien ou de maintenance

Autres activités industrielles





## SOURCES D'INFORMATION

Documents administratifs des archives départementales + préfectorales

Compléments :

- DRIRE
- BRGM
- IGN
- France Télécom



**Non exhaustif** : au mieux tous les sites industriels et activités de service à partir d'archives publiques et administratives avec cependant un contrôle en mairie et/ou sur le site



## CRITERES D'IDENTIFICATION D'UN SITE

Plus de 20 000 sites pour 8 départements - pour chaque site établissement d'une fiche comprenant :

- Son identification administrative
- Sa localisation
- Ses propriétaires
- Ses activités industrielles et ses exploitants
- Son utilisation actuelle ou ses projets en dehors de tout usage industriel
- Son environnement géologique et hydrogéologique
- Son classement
- Ses études et actions environnementales
- Les sources documentaires
- Une synthèse historique



L'inscription dans BASIAS N'implique PAS nécessairement qu'il soit le siège d'une pollution



## FINANCEMENT DE L'IHR

Prévision : 1,2 M€ pour 10 000 sites

Réalisation : 1,9 M€ pour environ 20 000 sites

	Financements finaux	%
Subvention U.E. (FEDER)	434 000 €	22,82
Conseil Régional	304 898 €	16,03
ADEME	304 898 €	16,03
Agence de l'Eau Adour-Garonne	304 898 €	16,03
Conseil général de l'Ariège	3 392 €	0,18
Etat : BRGM – Dotation de service public	594 914 €	28,91
<b>Coût total TTC</b>	<b>1 902 000 €</b>	<b>100</b>



## MOYEN DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION

Fiches papier des sites, regroupés par commune

Préfecture & Mairies

Fourniture des fichiers sur demande

Conseil Général – Chambres départementales des notaires – administrations – collectivités locales – ADEME – ANDRA – BRGM – Agences de l'Eau – établissements publics et fonciers – CCI – SPPPI – Associations d'industriels

Documents synthétiques

Notamment associations de protection de l'environnement

BASIAS : <http://basias.brgm.fr>

Accessible à tous





## En résumé la DEMARCHE DE REALISATION DE L'IHR c'est :

1. Recenser des sites industriels à partir de documents d'archives



2. Les localiser à l'échelle du 1/25 000



3. Pour les sites anciens : rechercher l'environnement et les projets urbanistiques



4. Saisir les données dans BASIAS <http://www.basias.brgm.fr>  
pour en garder la mémoire et les mettre à disposition



## Conclusion - L'IHR est engrangé dans BASIAS : FINALITE de la BASE de DONNEES

- ➡ Éviter pour certains sites dont la pollution s'avérerait réelle, des utilisations de sols non compatibles
- ➡ Pour d'autres effectuer une vérification poussée, dans les cas d'incertitude, avant toute décision d'usage

Ayez donc le réflexe de consulter  
BASIAS <http://basias.brgm.fr>

